

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 2025**

Date de la convocation

Date d'affichage

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

L'an 2025 et le 28 août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard

Excusés : Mme BRAS Elodie (a donné pouvoir à Aurélie CAMUZAT), CACHO Magalie, DEROUET Catheline, MM GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND), SARREAU Philippe (a donné pouvoir à Patrick BOUGRAT)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUGRAT

Réf : 2025_0026

A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
Bourges le

Et publication ou notification
du

29 AOUT 2025

Compte tenu de la demande d'intégration d'un agent dans une autre collectivité, et du recrutement nécessaire d'une personne pour la remplacer,
Compte tenu du fait que l'agent à remplacer était classé en échelle C2, échelle non accessible sans obtention d'un concours (adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe)

Compte tenu du fait qu'il est nécessaire de créer un poste en échelle C1, d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la bonne organisation des services

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à 11h/35^{ème} à compter du 01 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- décide d'adopter la proposition du Maire
- inscrit au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 28 août 2025

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. D.', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BERCY' at the top and 'CHER' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure.

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops.

Diffusion sur le site Internet de la commune le

29 AOUT 2025